

Information loyale: Oui Propagande: Non merci!

Forum Suisse: Informations sur l'initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» • Votation du 1^{er} juin 2008

Rien ne vaut la vérité ...

Pourquoi avoir lancé cette initiative?

Nous votons le premier juin sur l'initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale». De quoi s'agit-il? Ces dernières années, l'administration fédérale et le Conseil fédéral sont intervenus de manière de plus en plus manipulatrice dans les campagnes de votation. La population et tous les milieux politiques ont constaté avec inquiétude cette évolution; elle a fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires. Cette initiative offre la possibilité de mettre désormais un frein à la propagande gouvernementale précédant les votations.

Qu'est-ce qui cloche?

Pourquoi le Conseil fédéral devrait-il modifier son comportement?

L'administration et le Conseil fédéral ne doivent pas prendre parti. Ils doivent représenter l'intérêt de l'ensemble du peuple car, payés par l'argent de nos impôts, ils sont responsables de l'application des lois.

Comme ils prennent parti, le résultat est clair: les citoyennes et citoyens ne sont plus informés de manière impartiale et équilibrée. Le Conseil fédéral ne présente plus tous les arguments pour et contre un projet de loi. En choisissant de façon ciblée des thèses unilatérales, le gouvernement cherche à gagner des votations.

Le Palais fédéral est devenu la plus grande agence de RP de Suisse

«Dans les années 70, seuls quelques départements fédéraux avaient un porte-parole. En 2001, la Confédération employait en tout 432 spécialistes de la communication.»

Sabine Lüthi, Tages-Anzeiger du 26.4.01

En finir avec la propagande des autorités

«De nouveau, le Conseil fédéral répand sans opposition sur toutes les chaînes radio et TV ses prises de position en vue de la votation du 24 février. Mais cela pourrait être la dernière salve de cette «propagande des autorités»: le premier juin, le peuple pourrait décider d'y mettre fin.»

Basler Zeitung du 14.2.08

Le nouvel article constitutionnel en bref

L'initiative populaire «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» exige que le Conseil fédéral s'en tienne désormais au droit en vigueur ainsi qu'aux principes de la démocratie directe, qu'il informe les citoyens de manière objective et neutre sur les projets de loi soumis à votation. Actuellement, la Constitution fédérale précise déjà que «la garantie des droits politiques protège la libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle et sûre de leur volonté» (art. 34, al. 2 actuel). Le Tribunal fédé-



La manipulation empêche des solutions objectives dans tous les domaines.

Berne a ainsi engagé d'innombrables conseillers en relations publiques grassement payés. Ils proposent au Conseil fédéral une stratégie de communication pour influencer les citoyens en faveur des thèses gouvernementales. Pour ce faire, ils recourent à des formulations bien précises qui dénigrent les adversaires d'un projet de loi et leurs arguments.

Ces méthodes douteuses sont basées sur un principe: oublier de mentionner certaines informations importantes (voir page 2, votation sur la révision totale de la Constitution).

Pourquoi donc l'administration fédérale et le Conseil fédéral ne sont-ils pas plus ouverts et confiants en la capacité de jugement de la population? Pourquoi utiliser des méthodes déloyales pour faire passer à tout prix leur point de vue? On finit par se demander au service de qui ce gouvernement travaille et quels desseins

il poursuit. Car cela n'a pas grand-chose à voir avec une information loyale. Pourtant, une information loyale est la pierre angulaire sur laquelle est construite toute démocratie véritable. Ne pourrait-on pas revenir à un dialogue honnête, ouvert et basé sur des faits, bref, parler franchement à la population, d'égal à égal?

Brochure fédérale inéquitable

«Lors de la votation sur la réforme de l'imposition des entreprises, la présentation était encore moins équitable: le Conseil fédéral a étalé sa propagande unilatérale pour le Oui sur neuf pages. Les opposants au projet, qui avaient lancé un référendum, n'avaient qu'une seule page pour leurs slogans.»

Basler Zeitung du 14.2.08

«Nous ne sommes pas des potaches à morigéner»

«En tant que Suisses, nous sommes des coopérateurs responsables de l'Etat, dans certains domaines nous en sommes les clients, mais non pas des potaches à morigéner ni des clients en manque de conseils. Ancré dans la Constitution, le devoir d'informer du Conseil fédéral sert à se faire une opinion complète; cette tâche ne doit pas être dévoyée en campagne pour les solutions que le Parlement et la majorité gouvernementale privilégient.»

Robert Nef, Finanz und Wirtschaft du 20.4.05

Des médias au service de la Confédération

Même Oswald Sigg, vice-chancelier de la Confédération, aboutit à la conclusion que la Confédération et son administration dominant actuellement les discussions publiques, les médias reprenant, en règle générale, les rapports des RP officielles sans faire leurs propres recherches. Aux yeux de Sigg, il s'agit d'un péché politique.

Oswald Sigg dans la NZZ du 14.2.07

Cher lecteur, chère lectrice,

Notre comité est formé de personnalités qui ne dépendent pas de partis et dont l'orientation et les objectifs sont très divers.

Nous sommes attachés à une Suisse éprise de justice sociale, respectueuse de l'environnement et fondée sur la démocratie directe, qui fait entendre une voix indépendante et humanitaire.

Si nous soutenons l'initiative, c'est parce qu'elle pose des questions essentielles dans une démocratie. Elle s'élève non pas contre une information honnête, mais contre la propagande. On abuse des deniers des contribuables pour influencer sur les citoyens de manière tendancieuse. Lorsque le Conseil fédéral, le Parlement ou une autre autorité exerce son influence afin de manipuler l'opinion, de gagner une votation conformément à ses désirs, il se dresse contre la démocratie. Dans ce cas, le magistrat abuse de sa position et des fonds publics, les mettant au service de ses idées. C'est de cet abus de pouvoir qu'il est question ici. Il ne faut pas confondre cette manière d'influencer et la tentative de convaincre autrui: convaincre implique que tous les aspects d'une question – même les aspects négatifs et problématiques – sont exposés. En raison de ses préférences personnelles, chacun peut alors décider et se convaincre de la justesse de tel ou tel argument. Si des aspects essentiels sont cachés, des faits négatifs gommés ou embellis pour soutenir unilatéralement une cause, il ne s'agit plus d'information, ni de la tâche de l'autorité exécutive suprême.

Bâtie entre égaux, la démocratie suisse s'est développée comme alliance fédérale d'associés; elle n'est ni le produit d'une dynastie monarchique, ni celui d'un patriciat; nous avons ainsi pu juguler les abus de pouvoir grâce au fédéralisme et à la démocratie directe tout en préservant les éléments démocratiques de base de notre Etat. L'histoire et un regard jeté sur le monde nous montrent à satiété où les «élites» d'autres Etats ont conduit leurs pays.

OUI le 1^{er} juin à l'initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale»

Cris d'alerte de gauche à droite

Les Verts ont mis en garde:

L'Initiative des Alpes et la propagande gouvernementale

Les accords bilatéraux I avec l'UE traitent entre autres des questions de transit par voie terrestre. Plusieurs membres de l'initiative des Alpes avaient, dans un premier temps, décidé de lancer un référendum car cet accord n'est pas compatible avec l'initiative des Alpes acceptée par le peuple en 1994. Elle prévoit en effet de transférer sur rail le flux transfrontalier de marchandises passant par les Alpes d'ici 2004 [!] (art. 84, al. 2, de la Cst. féd.). De plus, le trafic de poids lourds en transit ne doit pas augmenter (art. 84, al. 3). Les opposants à l'accord ont averti que le trafic poids lourds allait augmenter massivement. En effet, l'art. 1, al. 2, de l'accord bilatéral sur les transports terrestres garantit le libre choix du moyen de transport. Ainsi le transfert sur le rail ne peut pas être imposé. Au lieu d'aborder franchement cette contradiction, le fait a été tu. Prétendant, sans aucune preuve, que le trafic passant sous les Alpes avait (à l'époque) diminué de moitié, le Conseil fédéral a réussi à éviter le référendum sur l'accord. Les opposants n'ont pas été pris au sérieux comme personnes respectueuses de l'environnement, mais ils ont été insultés, traités d'isolationnistes et d'autres noms d'oiseaux. Les arguments concrets ont été ainsi ignorés. Au lieu d'exécuter sa tâche constitutionnelle, le Conseil fédéral a augmenté le contingent de poids lourds admis en transit et a autorisé, contrairement à sa promesse initiale, les 40 tonnes à circuler.

Les conseillers nationaux de gauche ont mis en garde:

Propagande du DDPS avant une votation

Dans la lettre de Noël-Nouvel An 07/08, les officiers de la brigade blindée I ont enjoint à leurs subordonnés de voter non à l'initiative contre le bruit des avions de combat. On l'a su par la suite, la directive est venue d'en haut. Des parlementaires, tels les conseillers nationaux Werner Marti, Evi Allemann et Jo Lang, ont protesté contre cette dernière campagne de propagande du DDPS. En effet, la propagande politique est interdite pendant la durée du service militaire. Le Département de la défense, de la protection de la population et du sport (DDPS) a répondu que les officiers avaient simplement reproduit l'avis du chef de l'armée, Samuel Schmid (NEWS des 8 et 9.1.08).



La Suisse vend ses réserves d'or, patrimoine du peuple, mettant ainsi en péril sa monnaie et son autonomie!

La commission de gestion du Conseil des Etats a mis en garde:

Manipulation à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Juin 2006. L'OFSP, qui fait partie du Département du conseiller fédéral Couchepin, a chargé l'agence de relations publiques Richterich & Partner, munie d'un budget de 300 000 francs, de contrecarrer l'initiative «Oui aux médecines complémentaires». Une collaboratrice de l'OFSP a découvert le pot aux roses.

Le comité d'initiative a alerté la presse le 25 juin 2006: «Selon un document interne de l'OFSP, l'initiative populaire «Oui aux médecines complémentaires» doit être systématiquement combattue dès la phase de formation de l'opinion au sein du Parlement. Les initiants sont outrés de voir que les deniers publics sont ainsi investis par l'OFSP.» Le conseiller fédéral Couchepin a minimisé l'affaire, mais il a dû admettre le lendemain que ce mandat avait effectivement été attribué. La commission de gestion du Conseil des Etats a finalement constaté que «dans un secteur très sensible, à savoir l'usage de recettes fiscales avant un scrutin, on avait été trop loin». La collaboratrice qui a levé le lièvre a été licenciée par la suite.

Techniques de propagande

Enumération de techniques de propagande utilisées par des conseillers en communication:

- exagérer les avantages possibles
- minimiser les désavantages, les taire ou les exclure
- ignorer ou censurer les avis contraires
- répandre délibérément des contre-vérités
- jouer sciemment sur les malentendus
- s'en prendre aux personnes
- camoufler les sources
- en appeler aux émotions (ou aux préjugés)
- présenter les faits de manière partielle
- dénigrer la partie adverse

Source: Marcus Knill. Beeinflussung – Manipulation – Propaganda.
www.rhetorik.ch/Beeinflussen/Beeinflussen.html

L'ancien conseiller fédéral Koller l'admet:

Révision complète de la Constitution: information à la limite de la tricherie

Le 18 avril 1999 a eu lieu la votation sur la nouvelle Constitution fédérale. Auparavant, le Conseil fédéral avait lancé une vaste campagne insistant sur la nécessité de voter Oui. Mais on n'a pas appris grand-chose sur les nouveautés effectives. Les conseillers RP avaient reçu pour consigne de pousser les citoyens à voter Oui sans provoquer si possible de débat public. Cette stratégie RP a été dévoilée deux ans plus tard par la Confédération dans un rapport de la CSI: «Il s'agissait de créer une ambiance de renouveau.» On calmait les votants avec des slogans creux tels que la nouvelle Constitution est proche des citoyens, elle est l'avenir, elle élimine de vieilles scories. Le conseiller fédéral Koller s'est déplacé en personne aux quatre coins du pays. Il affirmait haut et fort qu'il ne s'agissait que d'une mise à jour ou d'une réforme de la Constitution. On pouvait l'accepter sans problème. Il a ainsi gravement manqué à son devoir d'information.

Transaction entre le conseiller fédéral Koller et les médias

Lorsque la critique du projet a fusé de toutes parts et que la tendance a basculé, le conseiller fédéral Koller a appelé les médias à l'aide le 12 avril 1999. Il a écrit une lettre demandant aux rédactions de faire un effort médiatique. En clair, il s'agissait de combattre frontalement les opposants au projet et de présenter le nouveau texte sous un jour favorable. Les jours suivants, les grands journaux ont tous répondu au souhait du Conseil fédéral, obligeamment et rapidement. Aujourd'hui, les retombées de cette révision totale de la Constitution apparaissent de plus en plus clairement: songez entre autres à la privatisation de La Poste et d'autres services publics, à l'abolition de la couverture-or du franc suisse, au transfert de compétences des cantons à la Confédération. La Suisse a ainsi réussi à se doter d'une nouvelle Constitution sans discuter ou presque ...

Tout finit par se savoir

Des mois après, lors d'un colloque juridique tenu à Berne le 22 octobre 1999,

Les spécialistes de la manipulation – «spin doctors» – au Palais fédéral

Les «spin doctors», appelés bien gentiment chez nous conseillers en communication, sont chargés de vendre une politique déterminée pour le compte de leurs mandants. Ils cherchent à susciter dans la population une attitude déterminée par rapport à certaines propositions politiques ou à des personnes aux opinions politiques contestées. En utilisant la bonne tournure (*spin*), ils manipulent l'opinion publique dans la direction vou-

lue. Par la notion de «spin doctors», on a désigné les directeurs de campagnes électorales de Tony Blair et de George W. Bush. Il s'agit d'une vulgaire importation d'Amérique en complet porte-à-faux avec la culture politique de notre pays.

Pourtant, des centaines de ces manipulateurs professionnels figurent sur les feuilles de paie du Palais fédéral; ils sont payés en fin de compte par le contribuable.

le conseiller fédéral Koller a admis son erreur: «A posteriori, je dois avouer que le terme «mise à jour» minimisait excessivement.»

L'abolition de la couverture-or dissimulée

Un exemple frappant: grâce à la formulation générale de l'article sur l'or dans la

nouvelle Constitution, la couverture-or du franc suisse a été abolie sans que les citoyens aient été avertis et qu'ils aient pu en discuter. Depuis, la Banque nationale suisse n'est plus tenue de conserver de vastes réserves d'or. La voie est libre pour les ventes massives que nous connaissons aujourd'hui, sans que la population, propriétaire de cet or, ait eu son mot à dire.



Si vous commandez avant une votation les «informations» de la Confédération, vous recevrez franco domicile des kilos de propagande fédérale. Du matériel qui ne présente que le point de vue du Conseil fédéral.

Aux ordres de qui sont-ils? La servilité envers la politique et les guerres des Etats-Unis

Plusieurs votations nous interpellent: en faveur de qui s'engagent nos conseillers fédéraux?

Exemple des opérations à l'étranger

Le Conseil fédéral, l'administration fédérale, mais surtout le DDPS, le savaient très bien: dans son écrasante majorité, la population souhaite le maintien de la neutralité comme principe de politique extérieure.

Au lieu de respecter cette volonté, les stratèges du DDPS ont toute autre chose en tête. En raison de cette «volonté populaire», le Conseil fédéral serait obligé d'abolir la neutralité «à doses homéopathiques» (Kurt Spillmann, ancien professeur à l'EPFZ). Qui l'y force? On devrait «endormir doucement une neutralité qui a cessé d'être nécessaire.» (Anton Thalmann, à l'époque «ambassadeur» de Suisse près l'OTAN). Qui décide qu'elle n'est plus nécessaire alors que 80 à 90% de la population en font un principe de notre politique?

Une dose guère homéopathique concerne les opérations à l'étranger. Il a été souligné avec force qu'il s'agit d'opérations de maintien de la paix et qui, partant sont compatibles avec la neutralité. Cela n'aurait rien à voir avec les opérations imposant la paix, expression désignant les opérations de guerre en jargon militaire.

D'autres militaires sont plus clairs: «En réalité, il n'est pas possible de distinguer opérations de maintien de la paix et opérations imposant la paix. Envoyé quelque part pour maintenir la paix alors qu'une partie ne reste pas pacifique, on est obligé d'imposer la paix. C'est fréquemment le cas. Dès lors, il est évident que

nous formerons nos soldats pour toute éventualité. Ainsi se distingue la réalisation pratique de ce que l'on raconte partout.» (Bruno Rösli, état-major général, 9.2.01)

Exemple d'armée XXI: Qui peut-on croire encore?

Avant la votation de 2003, le conseiller fédéral Samuel a affirmé, lors d'une cinquantaine de manifestations de propagande, qu'armée XXI n'avait rien à voir avec un rapprochement de l'OTAN ni avec une adhésion à celle-ci.

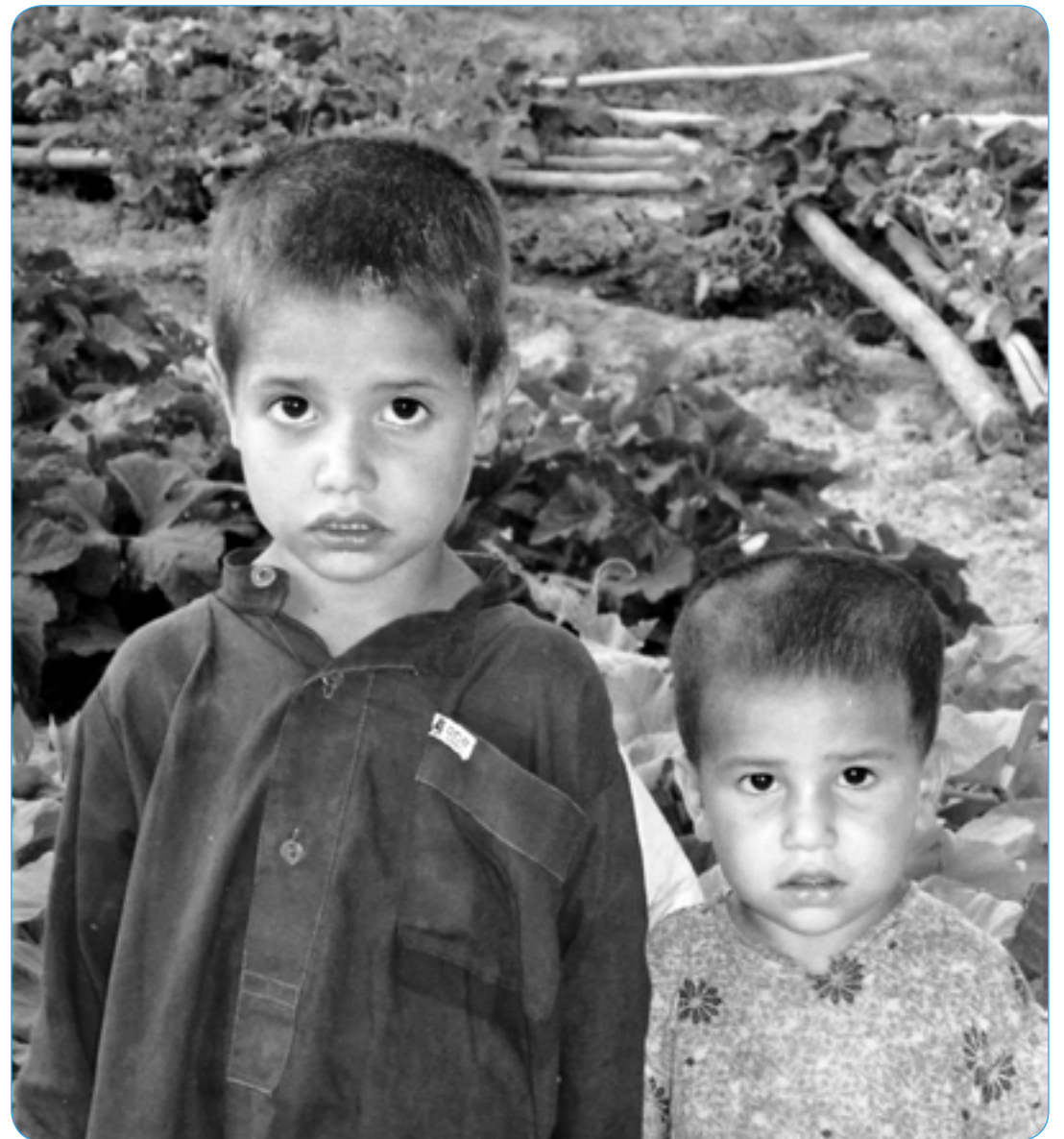
Depuis des années toutefois, ses collaborateurs préparaient – à n'en point douter en accord avec leur chef – une étroite collaboration avec l'OTAN et affirmaient:

«Dans l'environnement stratégique de la Suisse, soit l'espace de sécurité euro-atlantique, l'interopérabilité ne peut être axée que sur l'OTAN.» (tiré du document du DDPS intitulé «Bases de la doctrine de stratégie militaire» de février 2000).

«L'armée suisse doit se spécialiser et se rapprocher de l'OTAN.» (René Eggenberger, colonel EMG, chef de la planification stratégique d'armée XXI, 2002)

Kurt Spillmann, ancien professeur à l'EPFZ et gérant la page Internet suisse de l'OTAN, a déclaré aussi: «Nous devons nous mouvoir graduellement vers une adhésion à l'OTAN.» (FACTS 25/2000)

En fait, la Suisse est membre, depuis 1996, du Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN, au sujet duquel William Perry, ancien ministre de la défense des Etats-Unis, a déclaré que «la différence entre la qualité de membre de l'OTAN et une participation à l'initiative de l'OTAN du Partenariat pour la paix doit devenir plus mince qu'une feuille de papier.»



Afghanistan, aux environs de Tora Bora: un bombardement de l'OTAN a tué les parents des deux garçons. Voulons-nous vraiment nous asservir encore davantage à l'alliance belliqueuse de l'OTAN?

Davantage de probité dans le monde: chez nous aussi!

Promotion de l'action humanitaire dans le monde, afin de mettre fin aux guerres, de susciter la confiance et de renforcer l'économie de paix, ainsi que renforcer la démocratie directe: ces tâches incombent au Parlement et au Conseil fédéral en particulier, en tant que serviteurs du peuple et représentants d'un pays neutre. Des citoyens adultes n'ont pas besoin de propagande gouvernementale. Ils comptent sur des informations équitables et honnêtes. Chacun se réserve de réfléchir et de tirer ses propres conclusions!

La coopération et la solidarité nous font progresser!

Malgré la diversité de leurs cultures et de leurs opinions, les hommes souhaitent pour eux et leurs enfants, mener une vie digne d'être vécue, dans un monde paisible. Comme elle dispose de pouvoirs démocratiques permettant de promouvoir traditionnellement les valeurs humanitaires et celles du droit international public, la Suisse a contracté des obligations particulières. Elle peut et doit faire des efforts sincères pour fournir des solutions à des questions existentielles. Ainsi, elle peut déployer toutes ses potentialités pour promouvoir la paix, tant dans le pays qu'à l'extérieur.

Des solutions prometteuses ne se trouvent qu'en commun – et sans manipulation

De nombreuses questions doivent être discutées.

Comment résoudre la question de l'énergie? La Suisse doit-elle privatiser les compagnies d'électricité, l'eau et la for-

mation comme les accords de l'OMC l'imposent? Doit-elle résilier ces accords? Voulons-nous, par le PPP, lier la Suisse à l'alliance guerrière américano-anglaise? Entendons-nous dénoncer le «Partenariat pour la guerre»?

Ces questions ne peuvent être résolues qu'en commun, lors d'une discussion objective et approfondie. La discussion sans entraves, menée dans le respect et la dignité, renforce la cohésion sociale. Simultanément, elle donne la meilleure garantie pour analyser les diverses propositions et projets des points de vue les plus différents et apprécier leur capacité de développement. C'est la seule manière pour la Suisse de réaliser avec succès sa mission, qui consiste à promouvoir une coexistence pacifique dans le monde, à condition de vivre et de favoriser, au sein de son Etat, le principe d'une participation égalitaire de tous et du respect de la multiplicité des opinions.

Ces idées sont réalisées de manière exemplaire par l'engagement de la Suisse en faveur du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).



La culture démocratique en Suisse

Traditionnellement, la population suisse respecte profondément le Conseil fédéral. On se fie à sa probité et part de l'idée qu'il s'engage en faveur de l'ensemble de la population, donc pour les divers intérêts sociaux, culturels, économiques et politiques. La composition du Conseil fédéral reflète les courants politiques essentiels et les différentes parties du pays. Ainsi petites régions et minorités doivent être entendues. Le principe de la collégialité qui règne au Conseil fédéral permet de générer une culture de l'équilibre fédéral, du consensus démocratique. Notre exécutif «suprême» doit donc s'efforcer de représenter toute la population, assurant ainsi sa crédibilité.

Le Conseil fédéral et le peuple ne sont pas des antagonistes politiques

L'idée que le Conseil fédéral fait face au peuple comme «gouvernement» et qu'il a le droit d'imposer «sa» politique par tous les moyens, parfois même contre la volonté de la majorité de la population, est parfaitement étrangère à ce pays. Dans la démocratie directe suisse – et c'est décisif – le Conseil fédéral et le peuple ou des parties du peuple sont non pas antagonis-

tes, mais partenaires. Le Conseil fédéral agissant comme exécutif au nom du peuple, il s'efforce d'établir un dialogue avec les citoyens. «Lorsque, cependant, le peuple a le dernier mot en vertu de la Constitution, les hommes d'Etat à l'échelon supérieur n'ont plus le pouvoir de prendre des décisions politiques directes», a écrit le grand historien suisse Georg Thürrer. Il souligne ainsi la relation allant de soi entre le Conseil fédéral et son mandat d'organe de représentation de l'ensemble de la population. Il n'y a pas de contradiction entre cette situation et le fait que, lors de phases difficiles, telles des catastrophes, le Conseil fédéral a l'obligation d'assumer un rôle dirigeant. En effet, la population attend qu'il remplisse ce rôle, mais sans se comporter en autocrate.

Prise de conscience grâce à l'initiative

L'initiative populaire offre la chance de donner au Conseil fédéral des directives claires pour retrouver ce qui constitue la culture démocratique de la Suisse et qui lui attribue un rôle éminent au service de la volonté populaire. Il ne s'agit pas de limiter son champ d'action, mais bien au contraire de retourner à ses devoirs fondamentaux.

Texte et motifs de l'initiative

L'initiative populaire complète et précise ainsi le texte en vigueur de la Constitution:

Art. 34, al. 3 (nouveau): A partir du moment où les débats parlementaires sont clos, la libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle et sûre de leur volonté sont garanties en particulier de la manière suivante:

a) le Conseil fédéral, les cadres supérieurs de l'administration fédérale et les offices de la Confédération s'abstiennent de toute activité d'information et de pro-

pagande. Ils s'abstiennent notamment de toute intervention dans les médias et de toute participation à des manifestations concernant le scrutin. Est exceptée une brève et unique information à la population par le chef du département compétent;

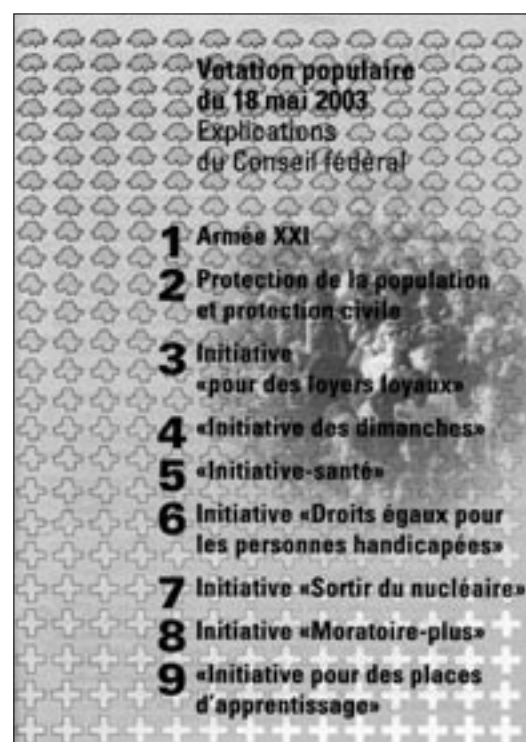
b) la Confédération s'abstient de financer, d'organiser et de soutenir des campagnes d'information et de propagande concernant le scrutin ainsi que de produire, de publier et de financer du matériel d'information et de propagande. Est exceptée une brochure explicative du Conseil fédéral envoyée à tous les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote. Celle-ci expose de façon équitable les arguments des partisans et des opposants;

c) la date de la votation est publiée au moins six mois à l'avance;

d) le texte soumis au vote et le texte en vigueur sont mis gratuitement à la disposition des citoyens et des citoyennes. Al. 4 (nouveau): La loi fixe dans un délai de deux ans les sanctions applicables en cas de violation des droits politiques.

L'adoption du nouvel article constitutionnel implique que le Conseil fédéral n'intervient pas dans les discussions qui précèdent une votation, mais qu'il décrit objectivement et complètement la proposition. Sa mission ne doit pas tenter d'infléchir la décision dans un sens déterminé. Il ne doit pas mener de campagne de votation.

Cela signifie qu'aucune propagande du Conseil fédéral n'est autorisée et que l'Etat



ne doit pas recourir aux fonds du contribuable pour financer des campagnes de votation.

L'annonce faite à l'avance de la date de votation et la documentation envoyée gratuitement permettent au citoyen de s'informer amplement. Grâce à l'al. 4, celui-ci pourra exiger la «libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle et sûre de leur volonté.»

La grande majorité des citoyens suisses est attachée au modèle de démocratie directe et entend le défendre. Voilà pourquoi l'initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» jouit d'un large soutien.

«La brochure explicative de votation doit être équilibrée»

Selon une analyse Vox, la brochure de votation est la source d'informations la plus importante pour se procurer des renseignements sur une votation. Le Conseil fédéral et l'administration expliquent abondamment leur point de vue, alors que peu de place est accordée à leurs adversaires. Mentionnons à ce sujet les prises de position suivantes:

«La brochure de votation doit de nouveau correspondre à la loi (art. 11 de la loi fédérale sur les droits politiques) et à la Constitution fédérale (art. 34 et 36 sur la liberté d'opinion et de votation). Elle doit être concise, bien proportionnée, donc équilibrée et complètement objective, et doit renoncer à des recommandations.» (Wandlung des Bundesbüchleins, 1978 – 2005, H. Baur p. 10)

Même la chancellerie fédérale émet des réserves sur l'attitude du Conseil fédéral

C'est pourquoi elle lui avait déjà recommandé il y a six ans d'accorder aux deux parties, dans la brochure, la même place pour leurs arguments.

«Le Conseil fédéral a toutefois estimé que c'était aller trop loin», a indiqué le vice-chancelier Oswald Sigg. «Il a refusé.» (Basler Zeitung du 14.2.08)

5 bonnes raisons d'approuver l'initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale»

1 Selon l'art. 34 de la Constitution fédérale, «la libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle et sûre de leur volonté» sont garanties comme droit politique important. Le texte de l'initiative confirme ce droit en précisant son contenu. Toute prise d'influence délibérée du Conseil fédéral sur la formation de l'opinion viole la Constitution fédérale.

2 L'administration fédérale et le Conseil fédéral ont la tâche de présenter fidèlement à la population, avant toute votation, la proposition avec tous ses avantages et inconvénients. Ils méritent ainsi la confiance de tous les citoyens. Les autorités ne sont pas chargées de prendre parti, de défendre les intérêts de groupes de pression ni de remporter une votation à tout prix. Dans une démocratie, c'est le peuple qui décide.

3 Lors d'une votation, une question objective doit figurer au centre des discussions. La propagande gouvernementale scinde la population et établit deux camps artificiels, à savoir les «gouvernementaux» et les «anti-gouvernementaux». La question objective passe à l'arrière-plan et ne peut plus être discutée ouvertement et sans réserves.

4 La propagande de l'administration fédérale et du Conseil fédéral est le fruit de quelque 2400 mandats de conseil chaque année. Soit un montant de 140 millions de francs. Ces fonds pourraient être utilisés plus judicieusement en faveur de l'AVS, de la formation ou des projets de développement.

5 Les citoyens sont adultes et compétents. Si la brochure explicative leur procure des informations honnêtes et équitables, ils sont tout à fait en mesure de décider. Personne n'a besoin de préparateurs étatiques de ses réflexions.

La ballade de «ceux d'en haut»

Si l'équité et l'honnêteté regagnent le Palais fédéral et que chacun se sent respecté, le résultat est meilleur.

Homme et femme remarquent: Aha! Ceux d'en haut ont compris. Ils nous prennent au sérieux, ne manipulent pas, mais informent.

Si le citoyen sent que les déclarations reflètent une pensée sincère, il se peut que cela l'incite à reprendre le chemin du bureau de vote.

Car si des règles équitables sont appliquées et que chaque opinion est tolérée, on trouvera des solutions et «ceux d'en haut» seront acceptés.

La «contre-proposition indirecte» du Parlement ou la légitimation d'un ministère de la propagande

Que se passera-t-il en cas de rejet de l'initiative? La «contre-proposition indirecte» du Parlement entrerait alors automatiquement en vigueur. Or il ne s'agit pas d'une véritable contre-proposition. De par la loi, le Conseil fédéral serait tenu de propager partout l'opinion de la majorité par-

lementaire. Le Parlement s'étant offusqué de ce que les offices fédéraux faisaient de la propagande avec toujours plus d'outrecuidance et menaient une politique dictée par des fonctionnaires sans se soucier de lui, il a choisi une «solution» en sa faveur.

Au lieu de juguler la propagande étatique, on a cimenté la propagande du Conseil fédéral et de l'administration: la volonté d'influer constamment sur l'opinion publique grâce à la propagande financée par le contribuable a donc reçu la bénédiction du législateur. La majorité parle-

mentaire du moment bénéficierait par conséquent du renfort des millions tirés des fonds publics – donc aussi de ceux versés par ses adversaires – ainsi que de l'autorité du Conseil fédéral.

Les plus grands triomphes de la propagande ont été réalisés non par action, mais par omission. Si la vérité est importante, la passer sous silence est, pratiquement, encore beaucoup plus important.»

Aldous Huxley, *Le meilleur des mondes*, 1931

Nous voulons toute la lumière

- sur les vols illégaux de la CIA avec des prisonniers au-dessus du territoire suisse,
- sur les plans secrets du Conseil fédéral relatifs à un rapprochement graduel de l'OTAN,
- sur les buts effectifs de la réforme de l'armée, l'instauration de modules qui s'insèrent parfaitement, en cas d'opérations à l'étranger, dans celles menées au nom de l'OTAN par l'alliance guerrière des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne,
- sur la signature du Conseil fédéral au bas des accords GATS de l'OMC, qui livrent aux seules forces du marché l'approvisionnement fondamental de la population en eau, en électricité, en formation et en produits agricoles notamment,
- sur la signature du Conseil fédéral de la déclaration de Bologne de 1999, qui a déclenché une avalanche de réformes dans la formation en général et dans le monde universitaire, alors que ces réformes n'ont fait l'objet d'aucune discussion dans la population,
- sur, sur, sur ...

Le Conseil fédéral doit se conformer à son obligation d'informer. Nous assumons nous-mêmes notre tâche de penser.

Contact

Forum Suisse
Case postale 5514
8050 Zurich
Téléphone +41 79 842 90 88 (bureau)
www.forum-schweiz.org
info@forum-schweiz.org

Victor Rüegg, Lucerne

Elisabeth Karlsson, Altstätten SG
Johannes Denking, Olten SO
Willy Crétegny, Satigny GE
Laurent Duvanel, La Chaux-de-Fonds NE
Pierre Lehmann, Chernex VD



OUI le 1^{er} juin à l'initiative

«Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale»